



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, le 01 septembre 2017

Le préfet de Tarn-et-Garonne communique :

**Reconnaissance en état de catastrophe naturelle
au titre du phénomène "sécheresse / réhydratation des sols"
pour l'année 2016**

Le Journal Officiel du 1^{er} septembre 2017 a publié l'arrêté interministériel NOR : INTE1719708A du 25 juillet 2017 relatif à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène "sécheresse/réhydratation des sols" pour l'année 2016.

La liste des avis prononcés pour chaque commune et la période concernée figurent dans le tableau en annexe.

En conséquence, il appartient aux sinistrés des **communes reconnues** par cet arrêté, ayant souscrit une assurance incendie ou multirisques, de remettre à leur assureur un état estimatif des biens endommagés ou des pertes subies **dans les dix jours** qui suivent la publication de l'arrêté précité.

L'indemnisation doit être mise en œuvre dans un délai maximum de trois mois à compter de la date de remise des pièces en question.

Cette publication peut également être consultée sur le site internet des services de l'Etat : www.tarn-et-garonne.gouv.fr à la rubrique « communiqué de presse », mais également sur le site de LEGIFRANCE, à la rubrique du journal officiel.

Contact presse :

Service de la communication interministérielle - Tél : 05 63 22 82 17 – Fax : 05 63 22 84 47
Mel : rosine.dauty@tarn-et-garonne.gouv.fr

SECHERESSE ANNEE 2016
DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE
AU TITRE DU PHENOMENE "SECHERESSE/REHYDRATATION DES SOLS"
Tableau récapitulatif de l'arrêté du 25 juillet 2017 paru au J.O n° 0204 du 1^{er} septembre 2017

Commune	Demande initiale	Période reconnue	Période non reconnue
Balignac	1 ^{er} janvier au 30 septembre 2016		1 ^{er} janvier au 30 septembre 2016
Les Barthes	1 ^{er} juillet au 31 octobre 2016		1 ^{er} juillet au 31 décembre 2016
Bouillac	15 juin au 30 octobre 2016		1 ^{er} avril au 31 décembre 2016
Bourg de Visa	1 ^{er} juillet au 29 août 2016		1 ^{er} juillet au 30 septembre 2016
Castelmayran	1 ^{er} juillet au 30 septembre 2016		1 ^{er} juillet au 30 septembre 2016
Castera Bouzet	1 ^{er} janvier au 30 septembre 2016		1 ^{er} janvier au 30 septembre 2016
Caussade	1 ^{er} janvier au 31 octobre 2016		1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Cazes Mondenard	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016		1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Corbarieu	1 ^{er} avril au 30 septembre 2016		1 ^{er} avril au 30 septembre 2016
Cordes Tolosannes	1 ^{er} juin au 31 décembre 2016		1 ^{er} avril au 31 décembre 2016
Dieupentale	15 juin au 10 octobre 2016		1 ^{er} avril au 31 décembre 2016
Durfort Lacapelette	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016		1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Grisolles	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016	1 ^{er} janvier au 31 mars 2016	
Labastide du Temple	1 ^{er} avril au 30 septembre 2016		1 ^{er} avril au 30 septembre 2016
Lacourt St Pierre	1 ^{er} juillet au 31 octobre 2016		1 ^{er} juillet au 31 décembre 2016
Lafrançaise	1 ^{er} mars au 30 septembre 2016		1 ^{er} janvier au 30 septembre 2016
Lamothe Capdeville	1 ^{er} juin au 30 novembre 2016		1 ^{er} avril au 31 décembre 2016
Lavit de Lomagne	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016		1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016

Contact presse :

L'Honor de Cos	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016		1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Meauzac	1 ^{er} juillet au 30 septembre 2016		1 ^{er} juillet au 30 septembre 2016
Moissac	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016		1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Monclar de Quercy	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016	1 ^{er} janvier au 31 mars 2016	
Montastruc	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016		1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Montbeton	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016		1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Montricoux	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016	
Nohic	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016	1 ^{er} janvier au 31 mars 2016	
Pompignan	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016	1 ^{er} janvier au 31 mars 2016	
Poupas	1 ^{er} janvier au 30 septembre 2016	1 ^{er} janvier au 31 mars 2016	
Réalville	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016		1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Reyniès	1 ^{er} juin au 30 septembre 2016		1 ^{er} avril au 30 septembre 2016
Saint Cirq	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016	
St Nicolas de la Grave	1 ^{er} juillet au 8 septembre 2016		1 ^{er} juillet au 30 septembre 2016
St Paul d'Espis	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016		1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
St Vincent d'Autejac	1 ^{er} juin au 31 décembre 2016		1 ^{er} avril au 31 décembre 2016
St Vincent Lospinasse	1 ^{er} juillet au 15 octobre 2016		1 ^{er} juillet au 31 décembre 2016
Vazerac	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016		1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016
Verdun Sur Garonne	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016	1 ^{er} janvier au 31 mars 2016	

Contact presse :

Service de la communication interministérielle - Tél : 05 63 22 82 17 – Fax : 05 63 22 84 47
Mel : rosine.dauty@tarn-et-garonne.gouv.fr